

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 21 DÉCEMBRE 2022**

**Délibération n° 2022-100**

**RELAIS DES AIDANTS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON POUR LA POURSUITE DES ATELIERS MENSUELS « LIBRE ÉCHANGE » ET « ART THÉRAPIE »**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé à la Maison des Habitants – Foyer restaurant seniors d'Arlac, sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 9**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Émilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

**EXCUSÉS : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET, Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle BOURGEON**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Relais des Aidants a ouvert ses portes le 8 octobre 2018 à Mérignac pour les « proches-aidants » et « couples aidants/aidés » du territoire du CLIC Porte du Médoc.

Projet d'innovation sociale à impact social positif, ce lieu ressource, propose :

- Un accueil et un soutien individualisé,
- Une aide pour préserver la santé des aidants, prévenir leur épuisement et lutter contre leur isolement,
- Une meilleure articulation des réponses à apporter, en favorisant l'émergence de propositions en adéquation avec leurs besoins et les moyens déjà existants sur le territoire, et offrir un point de repère, un lieu de ressourcement et de répit.

Le projet s'inscrit dans une démarche de partenariat et de complémentarité avec les associations et institutions du territoire qui animent des actions en direction des proches aidants, et/ou des couples aidants/aidés.

Pour développer son projet, le Relais des Aidants s'est entouré de multiples partenaires telle que l'association France Parkinson.

Dans le cadre de cette démarche de co-construction, le CCAS de Mérignac et l'Association France Parkinson proposent, aux personnes malades et à leurs proches, de partager des moments conviviaux d'écoute et d'échange entre pairs afin de prévenir et/ou lutter contre l'isolement des aidants et/ou aidés, faire émerger de nouvelles solidarités et entraides mutuelles.

Depuis 2020, un « Atelier Libre Échange » mensuel a donc été mis en place au sein du Relais des Aidants, et depuis octobre 2022 un « Atelier d'Art-Thérapie » mensuel.

Afin de consolider le partenariat engagé et soutenir la dynamique impulsée de faire du Relais des Aidants un lieu ressource pour tous les proches-aidants du territoire Porte du Médoc, il est souhaité la poursuite des deux ateliers mensuels portés par l'association.

La présente convention est conclue pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023. Elle fera l'objet d'un bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- signer la convention de partenariat avec l'association France Parkinson portant sur la participation au projet développé au Relais des Aidants pour l'année 2023,
- signer tous les documents contractuels nécessaires à la réalisation de cet engagement et des propositions d'actions qui en découlent.

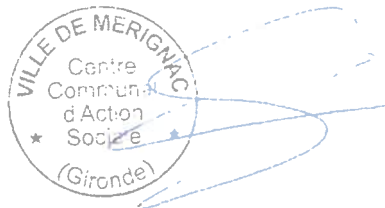
#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 21 décembre 2022

**Michèle BOURGEON**  
Secrétaire de séance



**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale



PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 DEC. 2022

Bureau du courrier

**CONVENTION DE PARTENARIAT – Année 2023****ENTRE :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale,**

60, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

33700 MÉRIGNAC (Gironde)

représenté par son Président Monsieur Alain ANZIANI, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration B° 2021-99 du 16 décembre 2021,

**ET**

**L'Association France PARKINSON, comité de la Gironde 33,**

Représenté par son Président Monsieur Didier ROBILIARD

**IL EST DÉCIDÉ ET CONVENU CE QUI SUIT****ARTICLE 1 : OBJET**

La ville de Mérignac a engagé dès 2015 une réflexion quant à la santé et au bien-être des aidants. Les travaux menés ont mis en lumière le besoin premier des proches aidants de disposer d'un espace qui leur soit dédié.

**Ce Lieu ressource de proximité**, souhaité par la Ville de Mérignac, porté par le CCAS et coconstruit avec le CLIC Porte du Médoc, a ouvert ses portes en octobre 2018.

**Le Relais des Aidants** se veut être un projet à impact social positif qui a pour ambition d'apporter une nouvelle approche du soutien aux proches aidants au travers :

- d'une vision transversale de l'Aidance
- et d'un lieu convivial, chaleureux et apaisant.

Pour se faire, ce projet d'innovation social s'inscrit notamment dans une démarche de partenariat et de complémentarité avec les associations et les institutions du Territoire qui animent et favorisent des actions en direction des aidants.

**ARTICLE 2 : CONTENU DU PARTENARIAT**

- Le CCAS de Mérignac s'engage à mettre à disposition de l'Association France Parkinson Gironde, une partie des locaux du Relais des Aidants pour la poursuite des ateliers mensuels : Atelier Libre Échange et Ateliers d'Art-Thérapie.
- Le CCAS de Mérignac, via le Relais des Aidants, et l'Association France Parkinson, s'engagent mutuellement à relayer les informations propres à chacune de leurs structures.
- Le CCAS de Mérignac et l'association France Parkinson Gironde s'engagent dans une démarche de co-construction d'actions et/ou activités et/ou événements thématiques en direction des Aidants, et/ou des couples Aidants/Aidés, afin de répondre au mieux à leurs besoins et attentes, et dans le souci de soutenir la lutte contre l'isolement et l'épuisement des aidants.

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 DEC. 2022

Bureau du courrier

### **ARTICLE 3 : PÉRIODICITÉ DE L'ATELIER LIBRE ÉCHANGE et DES ATELIERS d'ART-THERAPIE**

L'Association France Parkinson Gironde assure un « Atelier Libre Échange » au sein du Relais des Aidants de Mérignac, le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 14h00 à 16h00.

*Les inscriptions sont réalisées auprès de la Référente « Portes du Médoc » de l'Association.*

De plus, l'Association a mis en place en 2022 (3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h à 16h30), un Atelier d'Art-Thérapie, en direction des aidants et des personnes malades.

Les calendriers des différents ateliers seront déposés au Relais des Aidants. Tout changement de dates se fera, le cas échéant, d'un commun accord.

### **ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2023.

Elle fera l'objet d'une évaluation au terme de celle-ci afin de définir les modalités de reconduction.

### **ARTICLE 5 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

En cas de litiges dans l'application de la présente convention, les parties acceptent après épuisement de toutes les tentatives de règlement amiable de reconnaître la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Mérignac en deux exemplaires, le

**Pour le Centre Communal  
d'Action Sociale**

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président du CCAS  
Président de Bordeaux Métropole

**Pour l'association  
France PARKINSON,  
comité de la Gironde 33,**

**Monsieur Didier ROBILIARD**  
Président de l'association

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

29 DEC. 2022

Bureau du courrier